|  |  |
| --- | --- |
|  | Image associÃ©e **PROCUREMENT NOTICE****RECRUTEMENT D’UNE EQUIPE DE DEUX CONSULTANTS(ES) OU D’UN CABINET DE CONSULTANCE (UN INTERNATIONAL & UN NATIONAL) – CHARGE DE CONDUIRE UNE EVALUATION – EXAMEN A MI-PARCOURS DU PNUD-GEF AU BURUNDI** |

|  |
| --- |
| **I. Information sur la position** |
|  |
| **Intitulé du Poste :** Consultants pour l’examen à mi-parcours du PNUD-GEF relativement au projet de *grande* envergure intitulé « *Gestion Communautaire de Risque des Catastrophes liés au Changement Climatique au Burundi* ».**Nombre de poste** : 2 (une équipe de deux consultants) **Niveau de Poste** (International et Local) : 1 Consultant International appuyé par un Consultant National **Nature de la consultation**(Support/ Substance) : Substance**Type de contrat et Grade : Contrat Individuel****Lieu d'affectation** : Bujumbura, Burundi**Durée de la mission** : 50 jours d’intervention **Date estimative de démarrage de la mission** : 24 Septembre 2018**Date limite de soumission de la candidature** : 17 Septembre 2018 à 17h00 heure de Bujumbura. **Les soumissions à savoir une proposition technique et une proposition financière doivent être envoyées, séparées en deux attachements dans un seul e-mail jusqu’au 17 Septembre *2018 à l'adresse :*** ***procurement.bi@undp.org*****avec la mention *"*Consultant International chargé de l’Examen à mi-parcours du PNUD-GEF Burundi".** |

## Examen à mi-parcours du PNUD-GEF - Mandat

1. **INTRODUCTION**

Ce document présente le mandat pour l’examen à mi-parcours du PNUD-GEF relativement au projet de *grande* envergure intitulé « *Gestion Communautaire de Risque des Catastrophes liés au Changement Climatique au Burundi* » (n° 4922), mis en œuvre par *le Ministère de l’Environnement de l’Agriculture et de l’Elevage /IGEBU* qui doit être réalisé en *2018*.

**2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET**

Situé en Afrique centrale, le Burundi est un pays enclavé étendu sur une superficie de 27.834 km². Lors du recensement de 2008, plus de 8.053.574 habitants ont été enregistrés, la majorité vivant en milieu rural, avec un taux de croissance démographique de 2,4% par an. Les Plans d’Actions Nationales d’Adaptation (PANA) ont rapporté que le Burundi est soumis aux effets néfastes du changement climatique. La réduction de la production agricole, les pertes en vies humaines, des risques accrus de maladies, perte de biodiversité, etc. sont parmi les conséquences provoquées par le changement climatique se manifestant par des inondations et des glissements de terrain au Burundi. Dans un contexte socio-économique faible, ces événements liés au climat ont aggravé la pauvreté et la sécurité alimentaire. Au cours des dernières années, les conditions climatiques extrêmes ont créé des catastrophes humanitaires. En 2007, près de 25% de la population burundaise a été touchée par les inondations et avait besoin d’assistance. Avec plus de 90% de la population vivant de l’agriculture, ces événements climatiques extrêmes ont de graves conséquences sur l’alimentation et les conditions de vie. Le manque des précipitations a également été un facteur contribuant à la diminution de l’eau dans de nombreux lacs au Burundi. Le pays est également touché par de fréquentes inondations dévastatrices jusqu’à nos jours surtout après des pluies excessives. Dans la plaine de l’Imbo, certaines rivières comme Kajeke, Dama, Murembwe, Rwaba provoquent des inondations causées par de fortes précipitations dans les hautes terres du bassin Congo-Nil. Le défi consiste à préparer les communautés et les décideurs locaux à s’adapter. La reconstruction post-conflit en cours au Burundi offre une occasion de s’assurer que les risques liés au changement climatique sont intégrés dans les efforts menés par le gouvernement.

Dans la droite ligne de la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes et de PANA, et dans la phase de reconstruction et des urgences, le projet *Gestion Communautaire des risques de catastrophes liés au changement climatique* ” financé par FPMA renforcera les capacités des services provinciaux, communaux et des communautés locales sur la gestion des risques de catastrophes de l’alerte à la réponse pour assurer une phase pertinente d’urgence et de reconstruction durable dans les basses terres de la région du Bugesera, de Mumirwa et de l’Imbo. Les obstacles à l’atteinte de cet objectif comprennent: (i) absence des systèmes opérationnels de la gestion des risques de catastrophe pour réduire la vulnérabilité des communautés aux impacts des changements climatiques; (ii) faible capacité de fournir en temps réel une information hydrométéorologique et une faible capacité de prévision météorologique pour appuyer avec une information fiable, une préparation effective et une réponse efficace aux impacts du changement climatique; (iii) une capacité technique et financière limitée pour protéger les communautés locales et les infrastructures publiques contre les risques et catastrophes liés au changement climatique.

Les contributions pour surmonter ces obstacles et réduire le niveau de vulnérabilité au changement climatique seront atteints grâce à la poursuite des résultats spécifiques notamment: (i) les instruments de suivi comprenant le Système d’Alerte Précoce à base Communautaire (CB EWS) est mis en place et est opérationnel; (ii) l’adaptation au changement climatique est intégrée dans les plans communaux de développement; (iii) les informations météorologiques/prévisions climatiques sont produites et diffusées en temps réel; (iv) la capacité des communautés de faire face aux changements climatiques est renforcée; (v) les interventions dans la gestion des terres des bassins versants sont mises en œuvre

De manière spécifique, le projet vise à renforcer les capacités des communautés, des administrations locales, et du gouvernement national à répondre efficacement aux risques des changements climatiques restent limitées en raison de la non-disponibilité des données pertinentes et des outils de gestion, du manque de compétences techniques locales, et de faibles contributions financières. Il y a une insuffisance des connaissances indigènes sur les indicateurs de prévisions météorologiques et des compétences dans l'avenir. En outre, les risques des changements climatiques et des activités résilientes aux changements climatiques ne sont pas considérés dans les systèmes de planification et de budgétisation au niveau gouvernemental et communautaire. Le défi consiste à préparer les communautés et les décideurs locaux à s’adapter. La reconstruction en cours au Burundi présente une opportunité pour assurer que les risques liés aux changements climatiques sont intégrés dans les efforts actuels déployés par le gouvernement. Les ressources du Fonds pour les Pays les Moins Avancés vont renforcer l’intervention locale face aux risques de catastrophes climatiques à travers l’utilisation d'outils pertinents de gestion des catastrophes et la promotion des technologies d'adaptation dans les zones urbaines et rurales pour assurer la résilience socio-économique et le bien-être des communautés vulnérables. Les risques de catastrophes liés aux changements climatiques devront être pris en compte dans les évaluations des capacités et de la vulnérabilité et un nouveau modèle de développement est nécessaire maintenant - et pas seulement basé sur des activités d'urgence qui sauvent des vies mais aussi sur le processus permettant de stimuler le développement. De nouveaux partenariats devront être forgés, non seulement avec les gouvernements, les ONG et les partenaires des Nations Unies, mais aussi avec les décideurs locaux et les communautés vulnérables, en particulier quand il s’agit de l'alerte précoce.

 L’impact de transformation à long terme est d'améliorer les capacités locales des communautés sur la préparation aux risques de catastrophes liés au climat et la gestion des interventions pour assurer une phase durable de reconstruction et d’urgence sur le long terme dans le Bugesera, Mumirwa et dans les régions à basse altitude de l'Imbo. Cet objectif sera atteint par le biais des Résultats catalytiques suivants sur le moyen terme :

i. Un Système Opérationnel d'Alerte Précoce basé sur les Communautés est mis en place et est capable de s’engager et d'atteindre les communautés cibles pour prévenir les risques de catastrophes liés aux changements climatiques et de guider la mise en œuvre des activités d'adaptation;

ii. Les services communautaires, les services d’appui aux ministères pertinents et les plateformes Provinciales de risques de catastrophes sont formés sur l’utilisation des outils de gestion des Risques liés au climat pour la planification à long terme en vertu de la variabilité et des projections *des* changements climatiques ;

iii. L’investissement dans les systèmes pertinents d'alerte précoce et dans des technologies d'adaptation pour protéger les infrastructures et les moyens de subsistance locaux contre des impacts climatiques.

Le projet intervient dans les provinces et les communes suivantes:

* **Kirundo**: les communes de Bugabira, Busoni affectées par la gravité de la sécheresse et des pénuries d’eau qui ont des impacts sur la production agricole, l’élevage et le bois et qui détériorent les conditions de vie des populations et diminuent les niveaux d’eau des lacs du Nord ;
* **Bujumbura Rural**: les communes municipalités d’Isare, Mugongo-Manga, Kanyosha et Nyabiraba. La municipalité d’Isare sera le cœur des interventions prévues dans la région. Il est situé dans la région de Mumirwa, et présente une grave érosion provoquée par le ruissellement des collines à haute altitude dans les municipalités Nyabira, Mugongo-Manga et Kanyosha. Ces collines contour du sous-bassin hydrographique de la rivière ntahangwa. En cas de fortes pluies, le ruissellement et inondations des zones basses vers le bas dans la vallée de Bujumbura Mairie, détruisent les berges et les infrastructures publiques et privées.
* **Makamba**, la commune de Nyanza-Lac est grandement affectée par un ruissellement et des inondations de la rivière Rwaba;
* **Rumonge**, la commune de Rumonge est affectée par un ruissellement des eaux provenant des hautes altitudes.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Programme Period: Atlas Award ID: Project ID: PIMS: Start date: End Date: Management Arrangements PAC Meeting Date  | 2015 – 2019TBDTBD4922Mars 2016Sept. 2019NIMAug. 2015 | **Total resources required**: **Total allocated resources**: Regular (LDCF) * Other:

Government (in-kind/parallel): UNDP (parallel): UNDP (Trac):  | USD 35,515,000USD 8,715,000 USD 18,500,000USD 7,300,000USD 500,000 |

L'**Unité d'Exécution du Projet**, basée à Gitega, assure la mise en œuvre et la gestion des activités du projet au jour le jour ainsi qu’une étroite collaboration avec les municipalités et les communautés d’intervention. Les membres de l’Unité d’Exécution du Projet sont recrutés par IGEBU avec le soutien du PNUD. L’Unité d’Exécution du Projet est composée d'un Coordinateur National du Projet (CNP), un expert pour le suivi et l’Evaluation, un responsable Administratif et Financier (RAF), un secrétaire, deux chauffeurs, un homme des services publics et un gardien de sécurité. Les consultants nationaux et internationaux soutiennent le Coordinateur National du Projet: un expert sur le système d’alerte précoce au niveau international, un expert sur le système d’alerte précoce au niveau national, expert de la communication au niveau national, expert sur le genre au niveau national, expert de formation au niveau national.

**3. OBJECTIFS DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

***Objectif global***:

L’objectif général de cette évaluation est de mesurer le degré d’atteinte des résultats planifiés, en termes de changements qualitatifs sur les populations ou institutions bénéficiaires. Cette évaluation doit fournir une analyse pertinente des acquis de la réponse du projet Changement Climatique aux priorités du Burundi. Enfin, elle doit permettre de capitaliser les leçons apprises. L’exercice permettra de dresser un bilan des réalisations et contraintes au vu des objectifs initialement visés.

***Objectifs spécifiques***

Les objectifs spécifiques assignés à cette évaluation sont relatifs essentiellement à l’efficacité, l’efficience, l’appropriation et la durabilité, la pertinence thématique, la cohérence, la complémentarité, le genre et l’approche basée sur les Droits humains.

De façon spécifique, il s’agira de :

* Evaluer la contribution du projet Changement Climatique dans l’atteinte des résultats escomptés du CPD en en utilisant des critères fondés sur des preuves (pertinence des résultats et indicateurs de mesure et difficultés rencontrées) ; identifier les facteurs de réussite et expliquer  les goulets d'étranglement (apprentissage ou les leçons de la mise en œuvre et capitaliser les meilleures pratiques) ;
* Evaluer le niveau de prise en compte des approches genre et droits humains dans la mise en oeuvre du projet;
* Formuler des recommandations pour améliorer la contribution du projet à prendre en compte dans la poursuite de la mise en oeuvre. Ces recommandations devraient être logiquement liées aux conclusions et s'appuyer sur les leçons apprises identifiées lors de l'évaluation ;
* Analyser les mécanismes et la stratégie de communication, Plan de suivi et évaluation du projet (actions réalisées, difficultés et contraintes) ;
* Analyser les mécanismes de coordination internes mis en place (forces, faiblesses) et leur alignement et/ou interaction avec les mécanismes nationaux ;
* Apprécier le degré d’implication et d’appropriation des partenaires nationaux (Gouvernement, Société Civile, ONGs, Secteur Privé, collectivités locales) dans la mise en œuvre du projet ;

**4. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE**

L’examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L’équipe chargée de l’évaluation examinera toutes les sources d’informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet(par exemple, Fiche d’identité du projet (FIP), Plan d’initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l’Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d’enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer l’examen). L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours examinera l’outil de suivi de référence du domaine d’intervention du GEF présenté au GEF avec l’approbation du responsable, et l’outil de suivi à mi-parcours du domaine d’intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l’examen à mi-parcours.

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative[[1]](#footnote-1) afin d’assurer une participation active de l’équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), le bureau pays du PNUD,, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l’examen à mi-parcours avec succès.[[2]](#footnote-2) Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres *(le Directeur national, les membres du Comité de pilotage, les points focaux provinciaux, communaux et collinaires*) : organismes d’exécution, hauts fonctionnaires et responsables des équipe de travail/d’activités, principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, Comité de pilotage du projet, parties prenantes au projet, monde universitaire, gouvernements locaux et les OSC, etc. En outre, l’équipe chargée d*),* notamment sur les sites du projet voir ci-haut cités

Le rapport final d’examen à mi-parcours doit exposer en détails l’approche appliquée pour l’examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l’approche appliquées pour l’examen.

**5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

La mission évaluera l’évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après.

**i. Stratégie de projet**

Conception de projet :

* Analyser le problème auquel s’attaquent le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu’énoncés dans le Document de projet.
* Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c’est le moyen le plus efficace d’atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d’autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
* Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l’appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s’il s’agit de projets multi-pays) ?
* Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l’information ou à d’autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
* Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet.
* Indiquer s’il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

* Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
* Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
* Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l’avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu’il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
* S’assurer que l’on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

**ii. Progrès vers la réalisation des résultats**

Analyse de progrès vers les réalisations :

* Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l’aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalisations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Stratégie de projet**  | **Indicateur[[3]](#footnote-3)** | **Niveau de référence[[4]](#footnote-4)** | **Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)** | **Cible à mi-parcours[[5]](#footnote-5)** | **Cible à la fin du projet**  | **Niveau et évaluation à mi-parcours[[6]](#footnote-6)** | **Évaluation obtenue[[7]](#footnote-7)** | **Justification de l’évaluation**  |
| **Objectif :**  | Indicateur (si applicable): |  |  |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 1 :** | Indicateur 1: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2: |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 2 :** | Indicateur 3: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4: |  |  |  |  |  |
| Etc. |  |  |  |  |  |
| **Etc.** |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Grille d’évaluation des indicateurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vert = réalisé | Jaune = en voie de réalisation  | Rouge = pas en voie de réalisation  |

Après analyse des progrès vers l’obtention des réalisations :

* Comparer et analyser l’outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l’examen à mi-parcours.
* Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
* En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

**iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive**

Mécanismes de gestion :

* Examiner l’efficacité globale de la gestion de projet telle qu’énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité d’exécution de l’organisme d’exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité de l’appui fourni par l’organisme partenaire du GEF (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

* Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
* Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu’elle soit axée sur les résultats.
* Examiner l’application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu’outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

* Etudier la gestion financière du projet, en s’attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
* Passer en revue tout changement d’allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l’adéquation et la pertinence de ces révisions.
* Le projet s’accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
* Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L’équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d’harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet :

* Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficients ? Sont-ils rentables ? D’autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
* Etudier la gestion financière du budget de suivi et d’évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l’évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

* Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
* Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du projet ?
* Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données :

* Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
* Evaluer si l’équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c’est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
* Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

* Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d’informations existent-il dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
* Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
* Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d’une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l’environnement mondial.

**iv. Durabilité**

* Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l’Examen annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
* En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

* Quelle est la probabilité qu’il n’y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l’aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d’appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu’il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L’équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l’avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

* Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l’évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

**Conclusions et recommandations**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l’examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.[[8]](#footnote-8)

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d’interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

**Évaluation**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l’examen à mi-parcours. Voir l’annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau de résumé de l’évaluation et des réalisations de l’examen à mi-parcours du (*Titre du projet*)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation** | **Evaluation examen à mi-parcours** | **Description de la réalisation** |
| **Stratégie du projet**  | N/A |  |
| **Progrès accomplis vers la réalisation des résultats**  | Evaluation de la réalisation de l’objectif : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 1 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Etc.  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive**  | (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| **Durabilité** | (sur une échelle de 4 points) |  |

**6. CALENDRIER**

La durée totale de l’examen à mi-parcours sera (*50 jours*). Le calendrier provisoire de l’examen à mi-parcours est le suivant :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **ACTIVITES** | **POINT FOCAL** | **Aout** | **sept** | **Octobre**  |
| **SEMAINE** |  | **1** | **2** | **3** | **4** | **1** | **2** | **3** | **4** | **1** | **2** | **3** | **4** |
| **Etape I : Démarrage**  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Elaboration des TDR de formulation et validation  | PNUD | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Identification de l’équipe des consultants et passation des contrats | PNUD |  |  | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Soumission de la note méthodologique détaillée au PNUD par l’équipe de Consultants | Equipe de consultants  |  |  |  |  | X |  |  |  |  |  |  |  |
| Réunion de lancement du processus d’évaluation | Equipe de consultants PNUD |  |  |  |  | X |  |  |  |  |  |  |  |
| **Etape II : Rédaction**  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Collecte, analyse des données, visites de terrain et entretien avec les parties prenantes  | Equipe de consultants  |  |  |  |  | X | X | X |  |  |  |  |  |
| Soumission de rapport d’évaluation préliminaire  | Equipe de consultants  |  |  |  |  |  |  | X | X |  |  |  |  |
| **Etape III : Examen interne et externe** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Examen interne du rapport préliminaire | PNUD + Equipe du projet  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |  |  |
| Intégration des commentaires de l’examen interne  | Equipe de consultants  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |  |  |
| Soumission du rapport intermédiaire | Equipe de consultants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |  |
| Atelier de pré-validation technique du rapport intermédiaire | PNUD + Equipe du projet  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |  |
| Intégration des commentaires issus de l’Atelier de pré-validation technique  | Equipe de consultants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |  |
| Soumission du rapport pré-final | Equipe de consultants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |
| Examen interne du rapport pré-final  |  PNUD+ Equipe du projet  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |
| **Etape IV : Validation**  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Atelier de validation avec la partie nationale | Equipe de Consultants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |
| Intégration des commentaires issus de l’Atelier de validation | Equipe de consultants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |
| Soumission du rapport final  | Equipe de consultants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |
| Transmission du rapport final  | Equipe de consultants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X |  |

**7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Documents à produire** | **Description** | **Délais** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport d’initiation de l’examen à mi-parcours**  | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d’examen  | Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l’examen à mi-parcours : (*date*) | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours présente le rapport à l’Unité mandatrice et à la direction du projet  |
| **2** | **Présentation** | Premières conclusions  | Fin de la mission pour l’examen à mi-parcours : (*date*) | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours présente les conclusions à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **3** | **Projet de Rapport final**  | Rapport complet (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe B) avec les annexes | Dans les trois semaines suivant la mission pour l’examen à mi-parcours : (*date*) | Le projet sera envoyé à l’Unité mandatrice, révisé par le RTA, l’Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF  |
| **4** | **Rapport final \*** | Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d’examen à mi-parcours  | Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : (*date*) | Le rapport final sera envoyé à l’Unité mandatrice |

\*Le rapport final d’examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l’Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

1. **DISPOSITIONS RELATIVES À L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

La mission se déroulera sous la supervision technique de l’Unité Suivi et Evaluation du PUND en collaboration avec l’Unité Développement Durable et Création d’emplois *(DDCE).*

L’équipe du projets aura la responsabilité de prendre contact avec l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE**

L’évaluation sera réalisée par un cabinet/bureau d’etudes qui alignera une équipe de deux consultants, un international et un national qui travailleront sous la supervision de l’Unité Suivi et Evaluation et celle en charge du Développement Durable et Création d’Emplois (DDCE).

De manière spécifique, le cabinet devra aligner les experts qui ont de:

* Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
* Expérience dans l’application d’indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
* Compétences en gestion réactive, telle qu’appliquée dans les domaines des changements climatiques, conservation de la biodiversité et de l’environnement
* Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF ;
* Expérience professionnelle dans (*la sous-région*
* Compréhension avérée des questions liées au genre et de changement Climatique (Adaptation et atténuation; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre.

**Le consultant international** sera le chef d’équipe et dirigera l’ensemble du processus. Il sera spécialement responsable de:

* Diriger le processus de collecte et d’analyse des données ;
* Diriger le processus de rédaction des rapports de l'évaluation (rapports intermédiaires et rapport final) ;
* Fournir l'assurance qualité interne et assurer la révision des versions successives des rapports de l'évaluation ;
* Faciliter les réunions de présentation des livrables
* Présenter les conclusions du rapport final de l'évaluation à la réunion de présentation des résultats
* Mener le processus d'évaluation en temps opportun et communiquer régulièrement avec le PNUD
* Produire tous les livrables attendus.

**Le consultant national** travaillera sous le leadership et la supervision du consultant international. Il contribuera substantiellement au processus d'évaluation grâce à la collecte et à l'analyse de données, en particulier dans le contexte local. Il partagera ses responsabilités pour mener les analyses documentaires et des entrevues et effectuer les visites sur le terrain dans les sites du projet identifiés et recueillir des données. Il fournira des contributions substantielles aux livrables attendus.

1. **Profils recherchés**

**A. Consultant(e) international(e), Economiste de Développement, Chef d’équipe**

* Avoir un diplôme post universitaire en économie, planification ou domaine similaire, au moins niveau Masters (BAC +5)
* Avoir une expérience prouvée dans le domaine de l’évaluation des cadres de planification du SNU, et des sujets liés aux projets financés par les fonds GEF
* 10 ans d’expérience professionnelle dans le domaine du développement
* Très bonne capacité d’analyse, de synthèse et de rédaction
* Grandes capacités managériales et aptitude à travailler en équipe
* Maitrise du Français et une bonne connaissance de l’anglais (parlé et écrit)
* La connaissance du contexte politique et socioéconomique du Burundi ainsi qu’une familiarité avec le SNU serait un atout

**B. Consultant(e) national(e)**

* Avoir un diplôme de maîtrise en économie, agroéconomie ou domaine similaire ;
* Avoir une expérience prouvée dans le domaine de l’évaluation des projets et programmes
* Au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans les projets de développement
* Très bonne capacité d’analyse, de synthèse et de rédaction
* Aptitude à travailler en équipe
* Maitrise du Français, la connaissance de l’anglais écrit et parlé serait un atout

De manière spécifique, le cabinet devra aligner les experts qui ont de l’expérience :

* Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
* Expérience dans l’application d’indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
* Compétences en gestion réactive, telle qu’appliquée à (*indiquer le domaine intervention du GEF*) ;
* Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF ;
* Expérience professionnelle dans (*la sous-région*
* ;
* Compréhension avérée des questions liées au genre et de changement Climatique (Adaptation et atténuation; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre.

**Compétences et aptitudes :**

* Bonnes aptitudes interpersonnelles et de travail en équipe;
* Excellentes capacités de communication et de rédaction ;
* Maitrise de la langue française.
1. **Documents à fournir dans le dossier de candidature**

Les dossiers de soumission devront comprendre les éléments ci-après :

**Une proposition technique**

* Note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature.
* Offre technique développée - approche méthodologique et organisation de la mission envisagée.
* Curriculum Vitae incluant l'expérience acquise des missions similaires – Donner trois références avec leur contact email et téléphoniques.
* Formulaire P11 dûment rempli et signé.

**Une proposition financière**

La proposition financière doit être soumise sur la base de l’approche forfaitaire (lump sum) et libellée en dollars américains.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire précisant les honoraires, les frais de séjour et les frais, conformément à ce qui aura été décrit dans la proposition technique. Le PNUD ne prendra en charge aucun frais supplémentaire.

Le réalisme des coûts indiqués pour les descentes sur terrain pourra être vérifié par le PNUD en effectuant une comparaison indépendante avec les prix du marché. Le PNUD n'accepte pas les frais de mission excédant les taux en vigueur au sein du SNU. Le PNUD se réserve le droit de négocier l’offre retenue dans les limites budgétaires et dans le cadre de référence.

Toute dépense non prévue par les termes de référence ou explicitement inscrite à l’offre financière telle qu’acceptée par le PNUD, quelle qu’en soit la nature, doit être convenue par écrit entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel à l’avance, sous peine de ne pas être remboursée.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les termes de référence et après validation de ces livrables par le responsable désigné par le PNUD.

Les consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé au consultant dont l’offre aura été évaluée et confirmée comme:

* + En adéquation avec les Termes de Référence de la mission
	+ Ayant obtenu le plus haut score à l’évaluation combinée de l’offre technique et financière.

\* Evaluation Technique : 70 %

\* Evaluation financière : 30 %

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l’évaluation financière.

1. **MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

Versement de 10% du paiement après approbation du rapport d’initiation définitif d’examen à mi-parcours

30% après la présentation du projet de rapport d’examen à mi-parcours

60% après la finalisation du rapport d’examen à mi-parcours

1. **Processus de l’évaluation**

L’évaluation se déroulera en trois phases :

**Phase 1 : Préparation**

Cette phase comprend les tâches suivantes :

* *Elaboration d’un rapport de démarrage* : L’équipe d’évaluation devra préparer un rapport initial. A cet effet, les consultants devront 1) réaliser une revue de la documentation disponible en vue de mieux comprendre le contexte, 2) affiner la liste des questions de l’évaluation, 3) reconstruire la logique d’intervention du projet, 4) élaborer la matrice d’évaluation et 5) développer la stratégie de collecte et d’analyse des données ainsi qu’un chronogramme de la collecte des données sur le terrain. A ce stade, les consultants produiront un rapport de démarrage de l’évaluation, y compris la matrice d’évaluation.

**Phase 2 : Conduite des activités de collecte de données et préparation des rapports d’évaluation**

Cette phase consistera en la collecte des données auprès des parties prenantes clés et l’analyse des données pour répondre aux questions de l’évaluation.

* *Mission de collecte de données* : la collecte de données se fera conformément à l’approche méthodologique et au plan de travail indiqué dans le rapport de démarrage de l’évaluation. A l’issue de cette phase, les évaluateurs devraient avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.
* *Analyse des données et des rapports* : L'équipe d'évaluation procédera à une analyse plus approfondie des données sur la base de toutes les informations collectées, et préparer un projet de rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation présentera le rapport au PNUD.
* *Examen du projet de rapport et finalisation du rapport* : Le projet de rapport d’évaluation du projet sera soumis à la correction des faits et des commentaires aux intervenants clés (Equipe du Projet, le management du PUND et les unités impliquées. Le Chef d'équipe en consultation avec le PNUD préparera une réponse pour indiquer comment les commentaires ont été pris en compte, et en collaboration avec l'équipe de consultants, finalisera le rapport d'évaluation.
* *Atelier avec les parties prenantes* : Une réunion avec les principales parties prenantes sera organisée dans le pays, pour présenter les résultats de l'évaluation et de discuter de la voie à suivre.
* *Préparation d’un rapport final*: les consultants vont intégrer les commentaires formulés lors de l’atelier de validation et présenter au comité de pilotage du projet un rapport final d’évaluation.

**Phase 3 : Dissémination et suivi**

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations sera assuré par l’Unité suivi et Evaluation en collaboration avec l’Unité DDCE et l’équipe du projet. Aussi, un plan de suivi sera mis en place en vue de déterminer un processus permettant l’intégration des leçons apprises dans la mise en œuvre du projet.

1. **Livrables attendus**

L’évaluation devra aboutir à un rapport d’analyse de la performance et des contraintes identifiées dans la mise en œuvre du projet. L’équipe de consultants sera chargée de soumettre les livrables suivants au PNUD:

* **Une note méthodologique et un plan de travail de l’évaluation**: il s’agit de produire un rapport initial décrivant la méthodologie utilisée pour l’évaluation et un chronogramme pour les livrables. La note doit détailler la compréhension des consultants par rapport aux éléments qui sont évalués et indiquera comment chaque question de l’évaluation trouvera une réponse à l’aide de méthodes proposées, sources de données et procédures de collecte de données. Il comprendra les instruments de collecte de données (questionnaires individuels et les guides d’entretien semi-directifs et des focus groups, etc.). Ce rapport doit également inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations de chaque membre de l’équipe qui en aura la responsabilité. L’équipe d’évaluation devra en faire une présentation au PNUD et au Ministère en chargé de l’environnement.
* **Un rapport provisoire** qui servira de document de travail pour l’examen interne. Il contiendra un résumé analytique d'au maximum 3 pages présentant une brève description du projet évalué, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations. Une description détaillée de l’état d’avancement de l’évaluation (description des activités réalisées, difficultés rencontrées, ajustement méthodologique si nécessaire, plan de travail mis à jour).
* **Un atelier de restitution** sera organisé afin de partager les premiers résultats et requérir le feed-back de toutes les parties prenantes.
* **Rapport final d’évaluation** : prenant en compte les commentaires issus de l’atelier de validation et qui présentera en annexe une proposition de matrice dédiées à la gestion des recommandations.
* **Une présentation PowerPoint** résumant les principaux résultats et recommandations. Elle devra être validée par le PNUD et le Ministère en chargé de l’environnement.
1. **Critères d’évaluation des propositions :**

Le contrat sera accordé au cabinet/bureau dont l’offre aura été évaluée et confirmée comme:

* En adéquation avec les Termes de Référence de la mission.
* Ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix à l'issue de l’évaluation

**Critères et Pondération** :

|  |  |
| --- | --- |
| **CRITERES** | **Notes Max.** |
| **1.       Expertise  du cabinet/bureau**  |   |
| 1.1   Experience Générale (Minimum. 5 ans) | 10 |
| 1.2   Expérience pertinente dans le domaine (liste des Services similaires réalisés)  | 15 |
| ***Sous total Experience*** | **25** |
| **2.       Conformité du plan de travail et méthodologie** |   |
| 2.1 Méthodologie proposée | 20 |
| 2.2 Délai d'intervention  | 15 |
| 2.3 Connaissance des procédures du SNU. | 5 |
| ***Sous total Conformité du plan de travail et Méthodologie*** | **40** |
| **3.       Qualification et compétence du personnel clé** |   |
| **3.1. CV du consultant international** | **25** |
| 3.1.1 Diplôme  | 10 |
| 3.1.2. # d’années d’expérience en matière de recherche/evaluation  | 5 |
| 3.1.3. Nombre de travaux similaires réalisés en tant que chef de mission (des copies électroniques pourraient etre exigées)  | 10 |
| **3.2. CV du consultant national**  | **15** |
| 3.2.1 Diplôme  | 5 |
| 3.2.2. # d’années d’expérience en matière de recherche/évaluation  | 5 |
| 3.2.3. Nombre de travaux similaires réalisés  | 5 |
| ***Sous total Qualification et compétence du personnel clé*** | **35** |
| **GRAND TOTAL** | **100** |

Offre technique sera pondérée à 70% et la note financière à 30%.

**Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours**

1. Fiche d’identité du projet (FIP)
2. Plan d’initiation du projet du PNUD
3. Document de projet du PNUD
4. Résultats de l’étude d’impact environnemental et social du PNUD
5. Rapport d’initiation de projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
7. Rapports d’activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
8. Rapports d’audit
9. Outils de suivi finalisés par domaine d’intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours (*indiquer les outils de suivi spécifiques aux domaines d’intervention de ce projet*)
10. Rapport de mission de contrôle
11. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
12. Directives financières et administratives appliquées par l’équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

1. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
2. Documents programmatique de pays du PNUD
3. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du (*titre du projet*) et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d’évaluation des projets)
4. Carte indiquant le lieu du projet

**Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d’examen à mi-parcours**[[9]](#footnote-9)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Informations de base du rapport *(page d’ouverture ou page du titre)** Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF
* Numéro PIMS du PNUD et numéro d’identification du projet du GEF
* Echéances de l’examen à mi-parcours et date du rapport d’examen à mi-parcours
* Région et pays concernés par le projet
* Domaine d’intervention opérationnel/programme stratégique du GEF
* Organisme d’exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
* Membres de l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours
* Remerciements
 |
| **ii.**  | Table des matières  |
| **iii.** | Acronymes et abréviations  |
| **1.** | Résumé *(3-5 pages)* * Tableau d’informations relatives au projet
* Description du projet (succincte)
* Résumé de l’avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
* Tableau du résumé de l’évaluation et de la performance
* Résumé concis des conclusions
* Tableau de synthèse des recommandations
 |
| **2.** | Introduction *(2-3 pages)** Finalité et objectifs de l’examen à mi-parcours
* Portée et méthodologie : principes de conception et d’exécution de l’examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l’examen à mi-parcours
* Structure du rapport d’examen à mi-parcours
 |
| **3.** | Description du projet et contexte *(3-5 pages)** Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l’objectif et la portée du projet
* Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
* Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
* Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
* Calendrier et grandes étapes du projet
* Principales parties prenantes : liste récapitulative
 |
| **4.** | Résultats *(12-14 pages)* |
| **4.1** | Stratégie du projet * Conception du projet
* Cadre de résultats/cadre logique
 |
| **4.2** | Progrès accomplis vers la réalisation des résultats * Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
* Obstacles entravant encore la réalisation de l’objectif du projet
 |
| **4.3** | Mise en œuvre du projet et gestion réactive * Dispositions relatives à la gestion
* Planification des activités
* Financement et cofinancement
* Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet
* Participation des parties prenantes
* Communication de données
* Communication
 |
| **4.4** | Durabilité * Risques financiers pour la durabilité
* Risques socio-économiques pour la durabilité
* Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
* Risques environnementaux pour la durabilité
 |
| **5.** | Conclusions et recommandations *(4-6 pages)* |
|  |  **5.1**   | Conclusions * Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l’examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet
 |
|  **5.2** | Recommandations * Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
* Propositions d’orientations futures mettant en relief les principaux objectifs
 |
| **6.**  | Annexes* Mandat pour l’examen à mi-parcours (sans les annexes)
* Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours (critères d’évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
* Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
* Echelles d’évaluation
* Itinéraire de la mission pour l’examen à mi-parcours
* Liste des personnes interviewées
* Liste des documents examinés
* Tableau de cofinancement (s’il ne figure pas dans le corps du rapport)
* Formulaire du Code de conduite du GENU signé
* Formulaire d’approbation de rapport final d’examen à mi-parcours signé
* *Joint en annexe dans un fichier séparé :* renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d’examen à mi-parcours
* *Joint en annexe dans un fichier séparé :* outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l’efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.)*
 |

**Mandat - ANNEXE C : Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Questions d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| **Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l’appropriation nationale et au meilleur moyen d’atteindre les résultats escomptés ?**  |
| (Intégrer les questions d’évaluation) | (relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l’atténuation des risques etc.) | (Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l’examen à mi-parcours, etc.) | (Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu’ici ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficience et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s’adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d’évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Mandat - ANNEXE D** : Code de conduite du Groupe d’évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/C**onsultants chargés de l’examen à mi-parcours[[10]](#footnote-10)**

**Les évaluateurs/Consultants :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.

2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.

3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’examen à mi-parcours**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu)* le *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)*

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mandat - ANNEX E : Evaluation de l’examen mi-parcours**

|  |
| --- |
| **Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats :** (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif) |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l’objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».  |
| 5 | Satisfaisant (S) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes. |
| 3 | Assez insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | L’objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation n’a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet. |

|  |
| --- |
| **Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive :** (une seule évaluation globale) |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l’exception de quelques composantes faisant l’objet de mesures correctives. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 3 | Assez insatisfaisant (MU) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | La mise en œuvre d’aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |

|  |
| --- |
| **Évaluation de la durabilité :** (une seule évaluation globale) |
| 4 | Probable (L) | Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d’être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible  |
| 3 | Assez probable (ML) | Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l’examen à mi-parcours  |
| 2 | Assez improbable (MU) | Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l’exception de certains produits et activités  |
| 1 | Improbable (U) | Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus  |

**Mandat - ANNEXE F : Formulaire d’approbation du Rapport d’examen à mi-parcours**

*(A remplir par l’Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-GEF et à joindre au document final)*

**Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :**

**Unité mandatrice**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseiller technique régional du PNUD -GEF**

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [*UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results*](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/capacity-building/discussion-paper--innovations-in-monitoring---evaluating-results/)*,* 5 Nov 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](http://www.undg.org/docs/11653/UNDP-PME-Handbook-%282009%29.pdf), chapitre 3, page 93. [↑](#footnote-ref-2)
3. Remplir à l’aide des données du cadre logique et des fiches de résultats [↑](#footnote-ref-3)
4. Remplir à l’aide des données du Document de projet [↑](#footnote-ref-4)
5. Le cas échéant [↑](#footnote-ref-5)
6. Indiquer par code de couleur uniquement [↑](#footnote-ref-6)
7. Utiliser l’échelle d’évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU [↑](#footnote-ref-7)
8. Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le rapport ne devra pas excéder *40* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-9)
10. [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-10)